

ON VOULAIT VOUS DIRE ...



1^o TRIM 2010

Dans ce Numéro

Le Mot du Maire	1
ADSL / SITE BOUXURULLES	2
Bibliothèque / Ecole	3
Défribrillateur / Eglise	4
Eau / Recensement	5
Nostalgie	6

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Ce journal sera entièrement dédié aux dépenses et aux recettes de la commune pour l'année 2009 et aux budgets prévisionnels pour l'année 2010.

La plupart des travaux programmés en 2009 seront finalement réalisés en 2010, année qui sera sans aucun doute celle de la mandature où les investissements réalisés seront les plus importants.

Certains travaux, comme l'unité de neutralisation de l'eau étaient obligatoires, d'autres comme l'installation de l'ADSL répondaient à une demande de plus en plus pressante des usagers. Reste le chauffage de l'église et la voirie qui sont des investissements pour entretenir le patrimoine.

Je profite également de l'occasion pour vous préciser, au sujet des difficultés que nous rencontrons (trop souvent) avec le réseau de distribution d'eau que nous nous efforçons, toujours, lorsqu'il y a interruption prévue (réparation ou aménagement programmés) de vous avertir par message porté. Par contre, lors d'incidents fortuits, imprévisibles (tels que rupture de canalisation par exemple) nous n'avons aucun moyen de prévenir et le regrettons. Nous demandons compréhension et, souvent, patience...

Jean Vaubourg, Maire

Budget : de la COMMUNE ... - BP 2010 -

Le budget 2010 fera quelque peu la part belle à l'investissement. En plus des 44 603,21 € qui vont être injectés à la section d'investissement pour financer l'ADSL, le chauffage de l'église, la route de Rapey, la bibliothèque etc ...

Nous avons décidé d'abonder le budget eau de 43 211,48 € afin de terminer les travaux entrepris. Les investissements s'élèveront à 141 135 €. Les recettes seront composées pour une partie par les subventions 62 000 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Budget : de l' EAU ... - BP 2010—

En 2010, nous allons faire aboutir les travaux pour lesquels la réfection à commencé en 2004. L'électrification du réservoir et la protection de la source ont été terminés en 2008 et 2009, il reste le procédé de neutralisation qui doit être terminé avant l'été et ceci pour la modique somme de 175 000 €.

Le financement sera réparti ainsi : subventions 106 000 €, le reste est autofinancé par la commune. Le cout de ces travaux explique le relèvement du prix de l'eau.

Budget : de la Forêt ... - BP 2010 -

L'année 2010 verra la fin des aides versées par l'état dans le cadre de la tempête de 1999. Nous aurons, durant cette période, perçu environ 75 000 € et engagé 100 000 €.

Donc, cette année, il nous restera 10 000 € de travaux à réaliser et sensiblement la même somme à percevoir au titre des subventions.

Le produit des coupes de bois se montera à environ 8 000 €

Budget : des Ordures Ménagères ... - BP 2010 -

Au vu des tonnages facturés, les Bouxurullois sont exemplaires !

La baisse constante du poids des OM produites compense l'augmentation des coûts de traitement. Le montant de la redevance restera donc inchangé pour l'année 2010.

Compte Administratif : COMMUNE - CA 2009 -

1° - **En fonctionnement** : les finances ont été grevées par la réfection d'un logement locatif et par le virement que nous avons effectué au budget eau pour financer les travaux sur le réseau et la neutralisation. Néanmoins nous avons dégagé un excédent de 18 454,25 € auxquels s'ajoute l'excédent des années antérieures de 52 500,57 €

2° - **En investissement** : nous avons ouvert 144 778,33 € de crédits pour 2009 mais n'en avons dépensé que 20 847,42€ pour la simple bonne raison que de nombreuses factures ne nous sont parvenues qu'en janvier ou février 2010. Bien entendu les subventions attenantes aux dépenses n'ont pas été versées. Nous avons cependant dégagé un excédent d'investissement de 5775,16 € auxquels il convient d'ajouter 17 414,68 € pour les années antérieures.

Compte Administratif : E A U - CA 2009 -

1° - **En fonctionnement** : la grosse différence entre les recettes 36 858,58 € et les dépenses 13 226,78 € est due au fait que pour des raisons pratiques, jusqu'à 2009, nous facturions avec une année de retard. Pour plus de clarté, à partir de cette année, nous facturerons l'année "N". Dans les chiffres que je vous propose il y a donc deux années de recettes. Ceci nous procure un excédent de 25 651,80 € auxquels il faut ajouter 15 628,35 € pour les années antérieures.

2° - **En investissement** : pour les dépenses nous avons inscrit 154 736,92 € et n'avons engagé que 14 887,36 €. En recettes, nous avons perçu un reliquat de subvention qui nous mène à un total de 35 676,45 €. L'excédent pour 2009 s'élève donc à 20 789,09 € à additionner aux 3 617,37 € que nous avons capitalisés les années précédentes.

Compte Administratif : FORET - CA 2009 -

1° - **En fonctionnement** : nos dépenses se répartissent pour 3 778,71 € en travaux forestier et un virement de 24 845,94 € vers le budget commune pour financer les différents investissements et, pour recettes, nous avons vendu pour 25 416,17 € de bois. Ceci nous occasionne un déficit de fonctionnement de 3 208,63 € auxquels il convient d'ajouter un excédent de 59 971,53 € des années antérieures.

2° - **En investissement** : nous nous sommes équipés d'un microtracteur qui nous servira à saler la chaussée lorsqu'il y aura du verglas et à faucher les accotements. Coût 12 500 €.

Compte Administratif : ORDURES MENAGERES - CA 2009 -

1° - **En fonctionnement** : les dépenses s'élèvent à 9 523,89 € et nous avons un déficit de 3553,54 € des années précédentes. En contre partie, les recettes se montent à 8 293,50 €. En ce qui concerne la redevance OM, 1 223,60 € résultent de la vente des composteurs et 7143,54 € versés du budget communal.

Nous dégageons donc pour l'année 2009 un excédent de fonctionnement de 3 583,21 €.

2° - **Il n'y a pas eu d'investissement**

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementant sur les nuisances sonores

Le Maire de la Commune de Bouxurulles,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2214-4 et L 2215-7,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°964/08/DDASS/SE

Considérant que la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 a mis à la charge du maire le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique en ce qui concerne les bruits de voisinage,

Considérant que l'arrêté préfectoral édicte en la matière des règles minimales applicables dans l'ensemble des communes du département conformément à l'article L 2215-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de compléter les dispositions de l'arrêté préfectoral en restreignant sur la commune de BOUXURULLES, les horaires d'utilisation de matériels bruyants tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses,

ARRETE

Article 1 : les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive ...) ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables : de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Ils sont interdits en dehors de ces horaires.

Article 2 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Charmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bouxurulles, le 03 mai 2010

Le Maire, Jean VAUBOURG

Avril 2010 dans notre petit village ... les courtes amours, dramatiques, de Marie Antoinette et Don Juan !

Marie Antoinette, jeune fille, seule, nouvellement arrivée au village (elle avait suivi son maître) n'avait, bien sûr aucune descendance. Son maître estimant l'environnement et le moment propices, décida donc de se mettre en quête d'un "partenaire" pour faire connaître à Marie Antoinette les joies de la procréation.

Il fit donc part directement auprès de Monsieur le Maire de sa recherche. Y aurait-il, à Bouxurulles, ce partenaire tant désiré ?

C'était frapper à la bonne porte. Monsieur le Maire avait, dans son entourage, le bel étalon qui pourrait "transporter" Marie Antoinette ... Un des rois de sa cour ... Don Juan !

Don Juan fut donc, quasiment dans l'instant, envoyé en mission. Pour dire toute la vérité et respecter la nécessaire chronologie de cette histoire (vécue ... même si, en l'occurrence, ce serait beaucoup dire ...), il faut préciser que Don Juan était déjà le deuxième prétendant puisque Marie Antoinette, très exigeante sur l'esthétique et la moralité du futur père de ses petits avait déjà renvoyé Casanova à ses obligations chez Monsieur le Maire.

Après de courtes présentations et une nuit (dont on ne sait pas vraiment si elle fut, ou non, de folie) Don Juan fut libéré de son gîte provisoire et libre de vaquer.

Il semble que Marie Antoinette n'ait pas vraiment exprimé de reconnaissance, ce qui nous laisse à penser que, peut être (??), l'union ne pouvait être consommée.

Toujours est il que, une fois dehors, Don Juan, hésitant sur le choix du chemin du retour et (peut être ?) l'envie (encore ... ou seulement ...) d'assumer sa mission tout en affirmant également son indépendance, traîna vraisemblablement trop longtemps dans le secteur. Peut être avait il des remords d'avoir laissé, pour un temps, ses habituelles partenaires pour leur préférer cette jeune fille que, finalement, il y a 8 jours encore, personne ne connaissait.

En mission, peut être, mais pas à n'importe quelle condition. S'obliger à satisfaire une nouvelle partenaire, même pour rendre service (et/ou faire plaisir ...) ne serait-ce pas de l'infidélité et cause de nombreux ennuis ... ?

En "amant provisoire" et donc repentant, Don Juan, hésita, hésita encore, et encore ... trop longtemps, à prendre vraiment le chemin de retour. Mal lui en prit car devait passer par là ou maître renard ou dame fouine qui, en justicier, aurait décidé de "punir" l'amant volage en le faisant directement passer, sans jugement, de vie à trépas. On ne rigole pas avec la moralité !

Dernier petit confort cependant, la fin de l'exécution sanglante devait se terminer sous le capot d'une voiture, tout à fait innocente, cependant témoin du drame, ce qui lui valut, pour sa peine (non méritée ...), de terminer sa semaine sur un camion plateau chargé de l'emmenant au garage pour y effacer traces du drame.

Si vous avez des remords, même après avoir rendu service (...), surtout n'hésitez pas, fuyez avant d'être rattrapé et peut être ... exécuté ; car, cette fois, contrairement à ce que nous racontent les livres d'histoire, ce ne serait pas Marie Antoinette qui aurait été "décapitée"...

Histoire coq'asse ... mais vraie !